Tapis de propreté Brush en dalles 50 x 50 cm

Mesure : m², par mètre carré, selon type

Code de mesure : surface nette

Matériau

Le paillasson est un tapis de propreté tufté (velours coupé, 5/32”) qui élimine l’humidité et la saleté. Le tapis peut être utilisé dans n’importe quelle zone d’entrée et de circulation à trafic léger à moyen. L’utilisation de dalles permet de réduire les déchets de coupe et assure une installation rapide.

Le tapis de propreté est un produit exempt de phtalates. La production se fait exclusivement avec du courant vert provenant de sources renouvelables.

L’usine qui produit le tapis de propreté doit être certifiée ISO 9001 et 14001.

Spécifications techniques

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Épaisseur totale | ISO 1765 | 9 mm environ |
| Classement | EN 1307 | 33 commercial élevé |
| Couleurs |  | 18 |
| Dimensions |  | 50 x 50 cm |
| Résistance aux chaises à roulettes | EN 985 | Convient pour une exposition permanente aux chaises à roulettes  r = 2,5 |
| **Solidité des couleurs** |  |  |
| Solidité des couleurs à la lumière | EN-ISO 105/B02 | > 5 |
| Frottement | EN-ISO 105/X12 | 5 |
| Eau | EN-ISO 105/E01 | 4-5 |
| Eau de mer | EN-ISO 105/E02 | 4-5 |
| Tache à l’eau | EN 1307 annex G | 5 |
| Shampooing | BS 1006 | 4-5 |
| Solvants organiques | EN IDO 105/X05 | 4-5 |
| Procédé de fabrication |  | Tapis tufté à velours coupé 5/32” |
| Dessins/coloris |  | Uni et multicolore |
| Fibres |  | 100 % Econyl polyamide recyclé |
| 1er dossier |  | Polyester non tissé |
| Sous-couche |  | Vinyle EVERFORT |
| Masse surfacique totale | ISO 8543 | 4.700 gramme/m² environ |
| Poids du velours | ISO 8543 | 920 gramme/m environ² |
| Hauteur du velours | ISO 1766 | 7 mm environ |
| Densité du velours | ISO 8543 | 0,105 gramme/cm³ |
| Nombre de points | ISO 1763 | 58.000/m² environ |
| Emploi dans les escaliers | EN 1963 | Non |
| Classement confort | EN 1307 | LC3 |
| Réaction au feu | EN 13501-1 | Bfl-s1 |
| Résistance au glissement | EN 13893 | DS |
| Accumulation charges électrostatiques | ISO 6356 | < 2 kV |

Exécution et pose

La pose du tapis de propreté se fait selon les instructions du chapitre 7 de la NIT 241 du CTSC, pour l’exécution correcte des revêtements de sol souples.

Le maître de l’ouvrage prévoit de l’espace pour stocker les rouleaux de tapis de propreté dans un local sec et ventilé où la température extérieure est d’au moins 17 °C.

Le tapis de propreté ne peut pas être posé si la température est inférieure à 15 °C. Il faut garantir une température du sol minimum de 15 °C et une humidité relative de l’air de maximum 75 % lors de l’égalisation et du collage. La sous-couche doit être conforme aux conseils du CTSC (NIT 189 et NIT 193), et être entièrement dégagée pour pouvoir commencer les travaux.

La pose du tapis de propreté englobe également :

* La réparation des chapes en stabilisé avec des mortiers de ragréage adaptés offrant une résistance à la pression de ≥ 30 N/mm2 mesurée selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours et une résistance à la flexion de ≥ 8 N/mm² mesurée selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours. Ces mortiers doivent également porter le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière.
* La réparation des chapes anhydrites avec des mortiers de ragréage adaptés, à base de sulfate de calcium (hémi-hydrate-alpha) offrant une résistance à la pression de > 20,0 N/mm² et une résistance à la flexion de 8,0 N/mm² selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours, à appliquer après avoir consulté le fabricant, et portant le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière.
* Le contrôle selon la méthode CM du taux d’humidité de la chape. Pour une chape adhésive, il convient également de déterminer le taux d’humidité du béton d’isolation et du sol porteur.
* Le taux d’humidité maximum est de 2,0 % pour les chapes liées au ciment et de 0,5 % pour les chapes anhydrites.
* Si un chauffage par le sol est prévu, le taux d’humidité maximum admis est de 1,8 % pour les chapes liées au ciment et de 0,3 % pour les chapes anhydrites.
* En cas de pose sur un chauffage par le sol, le protocole de démarrage du chauffage par le sol doit être entièrement exécuté conformément aux directives du fournisseur et à la NIT 241 point 7.2.6. Éteindre le chauffage la veille de l’égalisation ; remettre le chauffage en marche au minimum 24 heures après la pose du revêtement de sol ; augmenter la température de l’eau par incréments de maximum 5 °C par jour. Les joints de la chape doivent être repris dans le revêtement de sol conformément aux directives de la NIT 241 point 7.2.5.
* La chape doit également être propre, sec en permanence et exempt de graisse et de salissures, conformément aux exigences indiquées dans le DIN 18 365.
* Chape à base de ciment
  + - * Un primaire est toujours appliqué ; il doit être adapté à la nature de la chape et à la nature des produits d’égalisation. Le primaire présente un poids spécifique de 1,01 kg/l et un rendement de 100-200 gr/m² ; il doit en outre porter le label EC1+ conformément à EN 13999-2/4 et l’écolabel.
      * L’égalisation obligatoire de toute la surface en une épaisseur de chape minimum de 2 mm, avec une résistance à la pression de > 34,0 N/mm² et une résistance à la flexion de 9,0 N/mm² selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours, à appliquer après avoir consulté le fabricant, et présentant le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière. Ce dernier offrira un rendement de 1,5 kg/m² par mm d’épaisseur de couche avec un emballage de 23 kg.
      * Les produits d’égalisation existants qui ne nécessitent pas de primaire avec une résistance à la pression de > 33,0 N/mm² et une résistance à la flexion de 11,0 N/mm² selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours, à appliquer après avoir consulté le fabricant, et présentant le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière. Ce dernier offrira un rendement de 1,5 kg/m² par mm d’épaisseur de couche avec un emballage de 23 kg.
* Chape anhydrite
  + - * L’application sur la chape en anhydrite synthétique d’un apprêt adapté à base de dispersion acrylique présentant un poids spécifique de 1,01 kg/l et un rendement de 100-200 gr/m² ; ce produit doit en outre porter le label EC1+ conformément à EN 13999-2/4 et l’écolabel.
      * Ce produit doit être recommandé par le fabricant de tapis de propreté.
      * L’égalisation obligatoire de toute la surface en une épaisseur de chape minimum de 2 mm, avec une égalisation à base de sulfate de calcium (hémi-hydrate-alpha) offrant une résistance à la pression de > 35,0 N/mm² et une résistance à la flexion de 9,0 N/mm² selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours, à appliquer après avoir consulté le fabricant, et présentant le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière. Ce dernier offrira un rendement de 1,5 kg/m² par mm d’épaisseur de couche avec un emballage de 23 kg.
      * Les produits d’égalisation existants qui ne nécessitent pas de primaire à base de sulfate de calcium (hémi-hydrate-alpha) présentant une teneur particulièrement élevée en liants et offrant une résistance à la pression de > 30,0 N/mm² et une résistance à la flexion de 11,0 N/mm² selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours, à appliquer après avoir consulté le fabricant, et présentant le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière. Ce dernier offrira un rendement de 1,5 kg/m² par mm d’épaisseur de couche avec un emballage de 23 kg.
* L’épaisseur de la couche et la résistance de l’égalisation sont fonction de la charge ponctuelle permanente et de la nature du trafic.
* La couche d’égalisation sera poncée pour obtenir une surface parfaitement plane.
* Laissez le tapis s’acclimater pendant 8 heures sur le lieu d’installation. Découpez le tapis sur mesure par le dossier au moyen d’une règle, ce qui permettra de préserver le velours.
* Utiliser dans une même pièce devant être de même couleur les mêmes numéros de lot afin d’éviter les différences de couleur et de structure.
  + - * colle antidérapante : l’encollage se fait avec un fixateur (colle de déménagement) suivant les consignes du fabricant. La colle est sur base acrylique à dispersion et présentant une densité spécifique de 1,04 kg/l et une consommation de 50-100 gr/m² pour sols fermés et de 100-150 gr/m² pour sols poreuses. il doit en outre porter le label EC1 Plus. Le lit de colle doit être devenu totalement transparent avant la pose du tapis de propreté, qui doit ensuite être cylindrées soigneusement.
      * collage intégral dans le cas des charges très lourdes : Le tapis de propreté doit être collé avec un type de colle à base de dispersion acrylique de qualité présentant un poids spécifique de 1,27 kg/l et un rendement de 225-275 gr/m² ; il doit en outre porter le label EC1+ conformément à EN 13999-2/4 ainsi que le label « Der Blaue Engel ». Cette colle est toujours appliquée avec une denture A2 et doit être approuvée par le fabricant du tapis de propreté. Le tapis de propreté doit être posé dans un lit de colle à moitié sec.

Le roulage du tapis de propreté se fait avec un rouleau d’env. 65 kg dans deux sens, d’abord dans la largeur et ensuite dans la longueur des lés posés. Si le tapis de propreté ne peut pas être roulé avec le gros rouleau, on utilisera un rouleau manuel.

* Le tapis de propreté est fini contre le mur en fonction de la plinthe choisie.
* Nettoyage du revêtement de sol, y compris l’élimination de la colle excédentaire.

Protection

Le revêtement de sol doit être protégé pendant toute la durée des travaux sur le chantier. L’entrepreneur choisira pour cela un film de protection adapté ou une protection similaire, en fonction des charges et de la circulation attendues sur le chantier. Le but recherché est de préserver le caractère neuf du revêtement de sol, sans éraflure ni dommages mécaniques.

Entretien et soin du revêtement de sol

Une fiche technique fournissant les instructions de nettoyage doit être fournie à l’architecte et au maître de l’ouvrage pendant la réunion de chantier. Les instructions de nettoyage prescrites par le fabricant doivent être scrupuleusement respectées.